



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question au Gouvernement n° 939

### Texte de la question

#### HÉBERGEMENT D'URGENCE

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Andrieux, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Sylvie Andrieux. Ma question, à laquelle j'associe mes collègues Le Bouillonnet et Jibrayel, s'adresse à Mme la ministre du logement.

Alors que nous rendrons hommage à l'abbé Pierre dans quelques jours, près de trois cents personnes sont encore mortes dans la rue en 2008. Quand l'hiver revient, ces événements font la une des journaux, l'urgence est à nouveau d'actualité et le Gouvernement empile des tas de dispositifs d'accueil, des plans et autres schémas qui ne résolvent rien.

En décembre 2006, à Charleville-Mézières, Nicolas Sarkozy faisait la promesse - une de plus - que, " d'ici à deux ans, plus personne ne serait obligé de dormir sur le trottoir et d'y mourir de froid ". (*" Eh oui ! " sur les bancs du groupe SRC.*) Devant la représentation nationale, vous annoncez vouloir lancer une étude - une de plus -, de façon à examiner l'opportunité de l'hébergement obligatoire des sans-abri lorsqu'il fait moins de 6°. Vouloir forcer les sans-abri à se rendre dans un centre d'hébergement d'urgence est une atteinte à la liberté qui démontre, une fois de plus, votre incapacité à lutter contre la précarité et la marginalisation. Veuillez plutôt à la sécurité des sans-abri, laquelle n'est pas assurée ; protégez leur intimité, qui n'est pas respectée !

Pire, vous souhaitez à présent les fichier, ce qui implique un contrôle supplémentaire pour une population déjà fragile. La crise de l'hébergement, vous le savez, est avant tout celle du logement. L'objectif de créer 15 000 places supplémentaires peut constituer une première étape, si elle est menée à bien et pour peu qu'elle ne se limite pas à l'hébergement d'urgence en raison du froid.

Des dispositifs existent ; il suffit de les faire appliquer. Faites appliquer l'article 4 de la loi DALO, adopté à l'initiative des socialistes, sur le droit au maintien des personnes en hébergement (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et sur plusieurs bancs du groupe GDR*) ; faites appliquer, au lieu de vouloir le supprimer, l'article 55 de la loi SRU ; consacrez les moyens nécessaires à la construction de logements très sociaux, au lieu de réduire de 36 % les crédits pour la création ou la réhabilitation. (*Mêmes mouvements.*) Plutôt que de traiter exclusivement l'urgence sociale en hiver, que comptez-vous faire concrètement et durablement, madame la ministre, pour tenir enfin l'engagement du Président de la République ? (*Mêmes mouvements.*)

M. Patrick Roy. Rien !

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville.

Mme Christine Boutin, *ministre du logement et de la ville*. Madame Andrieux, le sujet que vous avez évoqué mérite davantage de calme et de sérénité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP. - Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Dois-je vous rappeler que le Président de la République n'est pas le premier à avoir posé comme objectif que plus une personne, en France, ne soit SDF ? M. Jospin l'avait, lui aussi, inscrit dans son programme de campagne, de même que M. Fabius. (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*) Cet objectif est celui vers lequel nous devons tendre ; mais nous savons tous fort bien qu'il ne sera jamais atteint, car certaines personnes ne voudront jamais être hébergées. Votre procès d'intention, madame la députée, n'est donc pas digne de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du*

*groupe UMP et sur plusieurs bancs du groupe NC. - Vives exclamations sur les bancs du groupe SRC.)*  
S'agissant de l'obligation faite aux personnes de se mettre à l'abri lorsqu'il fait froid, je vous pose la question : que dois-je répondre aux magnifiques équipes de maraude qui, depuis que j'ai lancé l'idée, ont proposé à des personnes de les héberger, lesquelles, après avoir refusé, ont été retrouvées mortes dans la rue le lendemain ? M. Michel Lefait. C'est à vous que l'on pose la question !  
Mme Christine Boutin, *ministre du logement*. Que doit-on faire, madame la députée ? (" C'est à vous de répondre ! " sur les bancs du groupe SRC.) Entre le fait d'obliger les personnes à prendre un abri et la non-assistance à personne en danger, où placer le curseur ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC. - Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)  
Votre question témoigne d'un tel sectarisme qu'elle mériterait que l'on n'y réponde pas. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Laissez-moi néanmoins vous rappeler que, dans le plan de relance, 160 millions d'euros ont été débloqués pour humaniser les places d'hébergement ! (*Huées sur les bancs du groupe SRC.*)  
M. le président. Mes chers collègues, veuillez vous calmer.  
Mme Christine Boutin, *ministre du logement*. Comment osez-vous dire qu'il n'y a pas de logements sociaux alors que, pendant une période de croissance, vous n'en avez construit que 40 000, contre 110 000 pour l'actuel Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC. - Huées sur les bancs du groupe SRC et sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Andrieux](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 939

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Logement

**Ministère attributaire :** Logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 janvier 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 janvier 2009